



## Ventes aux enchères - LICITATION

Par mic1er, le 30/05/2011 à 16:33

Bonjour,

Je souhaite enchérir sur un bien mis en vente aux enchères (sous Licitacion).  
2 co-indivisaires sur 3 souhaite conserver le bien, et donc se substituer aux enchères.

J'ai différentes questions :

- Ce sont les co-indivisaires (qui souhaite racheter le bien) qui ont fait les visites : est-ce légal?  
Je pensais que c'était à un huissier de les faire.  
(avec intimidations pour ne pas faire monter les enchères...)
- est-ce que les co-indivisaires peuvent surenchérir lors de la vente?
- Si le bien est vendu à 100 000 euros, ils doivent surenchérir sous 10 jours de 10%.  
Est-il possible qu'il y ai 2 enchérisseurs?  
Si le règlement n'est pas réalisé sous 10 jours, est-ce contestable?
- Comment un tiers peut gagner son adjudication avec les effets de leviers dont bénéficie les co-indivisaires? (ici 2 sur 3)

Je vous remercie pour vos lumières et pour ce site instructif.

Cordialement,  
Mic

***Lisez le cahier des charges de l ' adjudication ( notaire ou greffe ) : les réponses à toutes vos questions sont dedans***

Par Claralea, le 31/05/2011 à 00:04

[citation]***Lisez le cahier des charges de l ' adjudication ( notaire ou greffe ) : les réponses à toutes vos questions sont dedans***[/citation]

Par mic1er, le 31/05/2011 à 00:20

Bonsoir,

Je vous remercie, j'y vais dès demain.  
Si besoin je compléterai mes lectures par des questions.

Cela dit, je n'aurais pas de réponse à la dernière question...

Cordialement,  
Mic

Par **Domil**, le **31/05/2011** à **01:11**

[citation]Je souhaite enchérir sur un bien mis en vente aux enchères (sous Licitacion).  
2 co-indivisaires sur 3 souhaite conserver le bien, et donc se substituer aux enchères.  
[/citation] Etonnant alors que le bien soit vendu aux enchères, les 2 sont prioritaires et  
auraient pu contraindre le 3ème à leur vendre sa part

Par **mic1er**, le **31/05/2011** à **10:38**

[citation]Etonnant alors que le bien soit vendu aux enchères, les 2 sont prioritaires et auraient  
pu contraindre le 3ème à leur vendre sa part[/citation]

C'est le 3e qui est vendeur, et il contraint les 2 autres via la licition. Je pense qu'ils n'ont pas  
réussi à s'entendre sur le tarif...et donc le 3e a préféré vendre aux enchères pour récupérer  
sa part.

merci de vos commentaires.  
Cl,